

La délégation FO était représentée par :
Luc Decarrière, Patrice Hamon,
Assia Abdelouahad



Comité Interministériel d'Action Sociale du 7 décembre 2010

Ce CIAS se tenait au début de l'épisode neigeux, toutefois si la neige était bien présente, le père Noël n'a pas suivi.

Dans une courte intervention, Jean Pierre Costes, nouveau président du CIAS, revient sur la création du CIAS et fait état des évolutions qui impactent le domaine de l'action sociale interministérielle (ASI) depuis 1994.

Il souligne que l'ASI, a peu évolué depuis 16 ans en regard de l'évolution sociétale. Il souhaite qu'une mission indépendante pilotée par une personnalité extérieure à l'administration d'Etat, puisse dresser un bilan, un état des lieux de l'ASI en comparaison des politiques d'action sociale menées dans les autres fonctions publiques, ainsi que dans les grandes entreprises privées. Cette mission devra faire des propositions d'évolution de l'ASI.

Par ailleurs il rappelle que les membres du CIAS ont maintes fois exprimés leur opposition à la suppression de l'aide-ménagère à domicile et il demande que les travaux sur l'AMD soient relancés de façon urgente afin de réparer cette injustice. Concernant le taux de pénétration du chèque vacances, autre priorité des organisations syndicales, il espère que tout sera mis en œuvre afin de mettre un terme à la baisse vertigineuse de cette prestation constatée depuis une décennie.

Intervention de George TRON, secrétaire d'Etat

Le secrétaire d'Etat se dit prêt à recevoir effectivement les organisations syndicales sur ces sujets. Il remercie Christophe Barbillat, précédent président, pour le travail effectué, il salue JP Costes en tant que nouveau président.

Pour le secrétaire d'Etat l'ASI est une préoccupation de l'Etat en tant qu'employeur et doit avoir toute sa place au sein de la gestion des ressources humaines. Elle n'a pas vocation à rester statique et doit évoluer.

L'ASI s'est développée dans le domaine des prestations et des moyens suites aux accords du 25 janvier 2006 avec la création de deux nouvelles prestations CESU, du prêt mobilité et de la relance de la politique du logement.

En 2008, le dispositif de l'AIP et du prêt mobilité a été assoupli et les montants augmentés.




L'année 2009 a connu la tranche à 30 % au niveau des chèques-vacances pour les travailleurs handicapés.

En 2010, de nouvelles propositions seront effectuées sur la gouvernance de l'ASI, son champ d'intervention, et son périmètre (EPA).

Le secrétaire d'Etat, constate une forte augmentation au niveau budgétaire, le budget ayant doublé depuis 2006 et annonce que, pour les années à venir, la dotation sera consolidée pour sécuriser les prestations et permettre une meilleure prise en compte des besoins des agents.



Par ailleurs la portée de l'ASI sera renforcée :

-  extension aux agents des EPA,
-  rôle du CIAS confirmé en ce qui concerne les orientations politiques,
-  réflexion sur la complémentarité de l'AS ministérielle et interministérielle.

La politique de réservation de places en crèches et ainsi que sur les logements sera développée.

L'harmonisation par le haut des prestations au sein des DDI sera entamée dans le cadre de la Réate, en association avec les OS.

Le secrétaire d'Etat propose de lancer deux missions constituées de personnalités qualifiées, de DRH du public et de grandes entreprises privées, d'Inspecteurs généraux et des organisations syndicales.

Ces missions porteront sur :

- le champ et le périmètre de l'AS,
- l'articulation de l'AS et la gouvernance du CIAS.

Une présentation des travaux est prévue fin 2011.

Intervention de FORCE OUVRIERE

Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs les membres du CIAS.

Ce CIAS se tient après une période de fortes mobilisations des salariés des secteurs privé et public contre la réforme des retraites. Cette réforme injuste, inefficace et inéquitable est avant tout une réforme comptable. En réalité, elle rabote, rallonge, rogne, racle tout ce qu'elle peut pour diminuer les droits des salariés, et plus particulièrement les fonctionnaires.

A cette réforme, il convient d'ajouter la menace de stagnation du point d'indice à sa valeur actuelle et ce jusqu'en 2013 !

Compte tenu des niveaux de salaires actuels, du relèvement du taux de cotisation retraites et des perspectives d'inflation, c'est un grand nombre d'agents de la fonction publique qui sera, à terme, menacé de paupérisation.

Pour FO, l'action sociale interministérielle ne peut être envisagée comme palliatif de cette altération du pouvoir d'achat. Elle doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agents.

Or, la conjoncture budgétaire contrainte sur laquelle surfe son budget n'est pas réjouissante. Les crédits disponibles ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des besoins des agents pour 2010.

L'enveloppe budgétaire 2011 étant identique, il n'existe aucune possibilité de faire évoluer les prestations, ni de mettre en œuvre une AMD (Aide-ménagère à domicile) rénovée pour les retraités car le développement d'une prestation se ferait systématiquement au détriment d'une autre.

Pour Force Ouvrière, nous ne pouvons accepter que des propositions qui devraient permettre d'enrichir le champ des prestations d'action sociale interministérielle, de pérenniser des réservations conventionnelles de places en crèches et de logements sociaux, n'aient pas de suite. Et, plus particulièrement, celles formulées depuis le CIAS du 19 mars 2008 :

- *Mise en œuvre d'une aide forfaitaire non remboursable destinée à aider les familles à prendre en charge les coûts générés par les études de leurs enfants hors de la résidence familiale, notamment relatifs au logement,*
- *Mesure exceptionnelle de revalorisation substantielle de la prestation repas sur crédits interministériels,*
- *Lancement d'une réflexion sur la mutualisation des places inoccupées en basse et moyenne saisons dans les centres de vacances ministériels afin de développer le droit aux vacances pour tous, en particulier des quotients les plus bas,*
- *Mise en place d'un titre restaurant pour les agents isolés de toute restauration sociale collective,*
- *Mise en place d'un prêt à l'accession à la propriété,*
- *Mise en place d'aides à destination des retraités visant à favoriser leur maintien à domicile et développement d'une politique de réservations conventionnelles de places en maisons de retraite.*

Sur l'ensemble des propositions, seule la revalorisation d'une tranche de bonification à 30 % du CV pour les agents handicapés a vu le jour, et ce, grâce au concours du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Force est de constater que l'action sociale interministérielle marque le pas et régresse de plus en plus, la disparition des prestations pour les retraités, la stagnation des chèques-vacances en sont de parfaits exemples.

Telle est la conséquence de la politique budgétaire menée contre les agents de la fonction publique.

La seule solution pour assurer la pérennité et le renforcement de leur action sociale passe, dans l'immédiat, par un dégel de la mise en réserve parlementaire pour répondre aux besoins des agents, et par une hausse conséquente du budget de l'action sociale interministérielle pour les années à venir.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, que vous soyez le garant d'une action sociale efficace et ambitieuse.

Perspectives budgétaires 2011

Le budget reste basé sur des dépenses obligatoires, les réserves et le principe AE = CP, pour les prestations individuelles, et AE différent de CP pour les actions collectives, hormis le cas du CESU où les AE correspondent au montant prévu de l'année suivante.

Présentation synthétique	AE	CP
Famille	105 M€	12,7 M€
Retraités	2,02 M€	2,02 M€
Logement et restauration	30,13 M€	32,08 M€
SRIAS	1,7 M€	1n7 M€

Source : DGAFP

Volet Performance :

Pourcentage des RIA dont l'environnement sanitaire est considéré comme conforme aux normes :

Prévision 2011 : 80

Cible 2013 : 95

Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion des prestations :

Prévision 2011 : 3,54

Cible 2013 : 3,13

Taux de pénétration des prestations CESU garde d'enfant

Prévision 2011 : 91

Cible 2013 : 100

En ce qui concerne le budget 2011, Force Ouvrière fait le constat qu'une fois de plus, la DGAFP réussit un difficile exercice. En effet, tout en faisant la démonstration d'un budget contraint tant par les dépenses obligatoires que par une absence totale de progression, elle réussit à faire croire que certaines prestations progressent.

Force est de constater que tout développement ou création de prestation ne peut se faire qu'au détriment d'une autre prestation.

Pour FO c'est inacceptable, d'autant plus que la politique menée actuellement conduit à une paupérisation de plus en plus d'agents.

Dans un tel contexte, il est nécessaire d'avoir un budget de l'AS qui permet, non seulement de faire fonctionner les prestations en cours, mais aussi d'aller plus loin.



Le DGAFP, sans répondre directement à Force Ouvrière, souligne que pour certaines prestations, il faut s'interroger.

Par exemple, le prêt mobilité qui ne décolle pas et pour lequel les OS souhaitent la transformation en aide (mais il n'a pas de mandat pour aller à l'encontre du dispositif), pour les chèques-vacances il se dit prêt à faire des propositions pour améliorer le nombre de bénéficiaires.

Budget SRIAS 2011

Ce budget est réparti selon les critères suivants :

1. Effectif des agents de l'Etat dans la région : 60 %
2. Respect du calendrier budgétaire : 10 % - Envoi du budget prévisionnel 2010 - Envoi du CR de gestion 2009 - Envoi du 1er CR 2010
3. Taux d'utilisation des crédits 2009 : 15 %
4. Part des crédits 2009 consacrée aux actions : 15 %

26 budgets reçus (compte tenu de la tenue tardive de la CP « SRIAS », prise en compte des deux BP de la Franche-Comté et de la Guyane transmis hors délais).

223 actions ont été présentées (hors enveloppe « déplacement et fonctionnement pdce SRIAS »).

10 budgets sont intégralement validés : Auvergne, Centre, Franche-Comté, Guadeloupe, IDF, Languedoc-Roussillon., Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, PACA.

11 partiellement : Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne Ardenne, Corse, Guyane, Haute Normandie, Lorraine, Picardie, Réunion.

2 non validés : Poitou Charente et Rhône Alpes,.

3 SRIAS non pas encore fait de demande.

Budgétairement, sur les 1,68 millions d'€, sont validés 1,25m€ pour 146 actions validées et 19 action non validées

Force Ouvrière rappelle qu'elle n'est pas contre le développement du logiciel de la Bretagne sur les réservations de logement, mais s'oppose à son financement sur les crédits d'action sociale d'autant plus que le ministère de l'intérieur en met un à disposition des services et préfectures qui le demandent et qu'il en assure le suivi.

Le DGAFP propose que, le 15 décembre, ces logiciels soient présentés en CP et se dit partisan d'un dispositif harmonisé. Enfin deux dates seront arrêtées pour les réunions des présidents de SRIAS, et la scission en deux de la CP logement restauration se fera.

Force ouvrière, en question diverses, signale l'absence de réponse actuelle à la question de la PIM restauration dans les établissements scolaires de l'éducation nationale et de l'agriculture. Un état des lieux devait être réalisé. FO demande que les conclusions soient présentées le plus rapidement possible et que cette PIM soit rétablie là où elle a été supprimée.

